

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGTIÈME SESSION

Documents officiels



1393^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Lundi 13 décembre 1965,
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Allocution de M. Mohammad Ayub Khan, président du Pakistan</i>	1
<i>Point 74 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Rapports financiers et comptes pour les exercices terminés le 31 décembre 1963 et le 31 décembre 1964 et rapports du Comité des commissaires aux comptes:</i>	
<i>a) Organisation des Nations Unies;</i>	
<i>b) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;</i>	
<i>c) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;</i>	
<i>d) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés</i>	
<i>Rapport de la Cinquième Commission</i>	
<i>Point 76 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Projets de budgets pour les exercices 1965 et 1966</i>	
<i>Création d'un Comité ad hoc d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées</i>	
<i>Rapport de la Cinquième Commission . . .</i>	4
<i>Point 77 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Examen des barèmes des traitements des fonctionnaires internationaux de la catégorie des administrateurs et des catégories supérieures:</i>	
<i>a) Rapport du Comité consultatif de la fonction publique internationale;</i>	
<i>b) Rapport du Secrétaire général</i>	
<i>Rapport de la Cinquième Commission</i>	
<i>Point 79 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Nominations aux postes devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale (suite*):</i>	
<i>a) Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;</i>	
<i>d) Tribunal administratif des Nations Unies</i>	
<i>Rapports de la Cinquième Commission. . . .</i>	
<i>Point 15 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Election de membres non permanents du Conseil de sécurité (fin)</i>	6

Président: M. Amintore FANFANI (Italie).

Allocution de M. Mohammad Ayub Khan, président du Pakistan

1. Le **PRESIDENT**: J'invite M. Mohammad Ayub Khan, président du Pakistan, à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

2. M. Mōhammad Ayub KHAN (Président du Pakistan) [traduit de l'anglais]: Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole devant cette assemblée. J'avais eu cette même occasion il y a trois ans. Or, ces trois années ont été témoins d'événements dramatiques qui ont beaucoup transformé la structure du monde et le climat international.

3. Les frontières de la liberté ont été reculées et élargies, et la lumière de l'autodétermination illumine de vastes régions qui étaient demeurées pendant des siècles dans l'obscurité. Cette lumière, je la vois briller ici aujourd'hui sur les nombreux visages nouveaux qui représentent les pays nouvellement indépendants ayant trouvé leur place légitime dans la communauté des nations.

4. En outre, un sentiment plus poussé et plus profond de la nécessité où nous nous trouvons de coexister pacifiquement, nécessité qui est le seul espoir qu'a l'humanité de survivre, a suscité un nouvel élan de coopération entre tous les peuples du monde, quelles que soient leur race ou leur idéologie.

5. Si la plupart des tensions et des conflits qui assombrissaient il y a trois ans l'horizon politique jettent encore leur ombre menaçante sur le monde, les peuples sentent de plus en plus qu'il est urgent d'établir des domaines d'entente si l'on veut épargner aux nations les horreurs d'une guerre nucléaire et permettre à l'humanité de survivre.

6. Ce sentiment a contribué à répandre l'idée de l'égalité des nations. La dignité et la souveraineté d'une nation ne se mesurent pas à la grandeur de son territoire ou de ses ressources. Toutes les nations, petites ou grandes, sont égales quant à leur volonté et à leur résolution d'assurer et de préserver leur liberté, de maintenir l'intégrité de leur pensée et de leur action, et de lutter pour le bien-être de leur peuple. L'Organisation des Nations Unies a fourni la tribune où ce noble concept de l'égalité a pu s'exprimer et se développer, et elle doit continuer jalousement à nourrir et à protéger cette plante merveilleuse et délicate afin qu'elle puisse, avec le temps, s'épanouir et porter ses fruits de bonheur et de prospérité pour tous les hommes.

7. On n'y parviendra, j'en suis convaincu, que dans un esprit d'humilité et de tolérance, et dans la certitude que toutes les nations ont droit au même respect et aux mêmes possibilités. Aucun pays du monde, petit ou grand, ne devrait se voir refuser pleine et entière représentation au sein de cette organisation mondiale. Celle-ci voit peu à peu se dessiner pour elle des perspectives neuves et chargées d'espérance. Le fait que 117 nations se soient rassemblées ici aujourd'hui pour examiner leurs problèmes et y chercher

des solutions montre bien le profond désir qu'ont tous les peuples du monde de vivre ensemble dans une amitié féconde et une coexistence pacifique.

8. Les grands idéaux incarnés dans la Charte des Nations Unies représentent l'esprit de notre temps. Parfois, la réalité n'a pas été au niveau des promesses, et il est arrivé souvent que les gardiens de la paix mondiale aient adopté une vision étroitement nationale des problèmes internationaux. Parfois, aussi, ils ont pu laisser s'accumuler certains problèmes qui pèsent sur la destinée des peuples. En certaines occasions, il se peut même qu'ils aient empêché ou freiné toute action constructive, mais ce sont là des erreurs dont nous devons nous corriger, et il appartient à cette noble assemblée de susciter ce respect de l'opinion mondiale qu'aucune nation ne saurait ignorer. Aucune nation, quelle que soit sa puissance, ne doit pouvoir s'assurer un avantage politique au mépris de la moralité internationale.

9. Il y eut une époque où l'humanité était divisée par de vastes océans, de hautes montagnes, des déserts arides et d'immenses distances. Une nation pouvait alors vivre à l'écart et même prospérer dans l'isolement. Il n'en va plus de même actuellement. Nous vivons tous aujourd'hui dans le voisinage immédiat les uns des autres. Les dimensions géographiques se sont visiblement rétrécies, et avec le développement des moyens de communication, la distance a été pratiquement abolie. L'humanité devient rapidement une, comme le Créateur suprême entendait qu'elle le fût. Les affaires d'une nation se répercutent aujourd'hui sur les affaires des autres et un nouveau monde d'interdépendance a fait aujourd'hui son apparition, qui exige, d'urgence, que nous nous attachions à comprendre nos besoins et nos problèmes réciproques et que nous nous efforcions de les satisfaire et de les résoudre en commun.

10. Ce qui menace le plus gravement ce monde en train de naître provient toutefois des inégalités chaque jour plus fortes au sein même des diverses sociétés et aussi entre ces sociétés. Etant donné le développement rapide des aspirations populaires, le gouffre entre riches et pauvres donne lieu à de graves tensions. L'homme, qui acceptait jadis les privations comme faisant partie de la loi divine, exige aujourd'hui comme un droit une vie meilleure. Il en va de même pour les nations. Même celles que les sociétés techniquement avancées pourraient considérer comme peu douées ou sous-équipées refusent aujourd'hui d'accepter qu'une autre société ait le droit de les gouverner ou de leur dénier les bonnes choses de la vie.

11. La ruée vers la liberté en Afrique, comme en Asie, est une manifestation spectaculaire de l'esprit humain rompant ses liens pour se réaliser. Avec la liberté politique est venue l'exigence d'une vie plus riche et plus pleine. Bien que les diverses formes de domination politique aient disparu de la plus grande partie du monde, leurs versions économiques tentent de se maintenir.

12. Les nations s'efforcent, par un effort mal avisé, de fixer aux pays en voie de développement un certain nombre de règles de base. Une sorte de syndicat des riches est en création. Aussi assistons-nous à des phénomènes aussi regrettables que le

blochage des prix des produits de base, des mouvements des termes de l'échange aux producteurs de ces produits que nul ne songe à arrêter et les obstacles aux exportations d'articles manufacturés par les pays en voie de développement. Cette stratégie crée inévitablement des conditions injustes. Elle empêche les pays en voie de développement d'élever le niveau de vie de leur peuple, d'améliorer leur productivité économique, d'augmenter leur pouvoir d'achat, d'acheter davantage aux pays développés et de rembourser les prêts qu'ils ont contractés. Et en augmentant les inégalités entre nations, elle rend la situation mondiale plus menaçante.

13. Même les nations qui ont vu suffisamment clair — il y en a beaucoup — et qui ont eu la générosité de fournir aux nations en voie de développement une aide économique et l'équipement industriel nécessaire au traitement des produits finis afin de leur permettre d'élever leur niveau de vie ont, dans une large mesure, empêché la réalisation de cet objectif en limitant pour ces nations l'accès à leurs marchés. Sans aucune doute, les nations développées ont aussi leurs problèmes et n'ont pas les coudées franches, mais cette politique est néfaste pour elles aussi. Les nations développées devront montrer plus d'imagination et un plus grand sens de leurs responsabilités dans leur manière d'envisager les problèmes des nations en voie de développement non seulement par un souci éclairé de leur intérêt mutuel, mais aussi pour la justice sociale comme pour la paix mondiale.

14. Ces inégalités persistantes et les réserves qui subsistent quant à la souveraineté de toutes les nations, si petites soient-elles, sont à la source d'un grand nombre des tensions et des conflits que nous connaissons actuellement. Pendant que nous parlons de paix, il en est parmi nous qui la troublent impunément, ce qui est aussi tragique que stupéfiant. Nous en avons aussi souffert. C'est avec un profond regret que j'aborde les événements tragiques où s'est trouvé plongé récemment le sous-continent indo-pakistanaï.

15. L'histoire de la crise violente qui a secoué notre sous-continent en septembre dernier est bien connue du monde entier. Aussi, ne m'attarderai-je pas sur les détails. Mais cette Assemblée doit savoir que nous sommes passés par un des conflits armés les plus sanglants dans l'histoire de notre région.

16. Ce conflit a pris fin avec la signature d'un cessez-le-feu le 23 septembre, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, mais les deux armées sont encore face à face. Le cessez-le-feu est violé presque chaque jour, et nous continuons à entendre les dirigeants indiens proférer des discours provocants et incendiaires qui indiquent un désir de rouvrir les hostilités. Les membres de cette Assemblée doivent savoir qu'une situation grave existe encore, et que si la paix de notre péninsule est à nouveau rompue, le reste du monde pourrait bien se trouver également entraîné dans le conflit qui s'en suivrait.

17. Nous avons insisté auprès de l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle prenne des mesures effectives afin de mettre en pratique la résolution votée sur le règlement des conflits internes. Nous avons à maintes reprises demandé l'application des réso-

lutions prises par la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (CNUIP) sur l'Etat de Jammu et Cachemire, mais en vain. Vous en voyez aujourd'hui le résultat.

18. Le passage du temps n'efface pas l'injustice qui a été commise ou la violation d'un engagement international. Le conflit du Cachemire est aujourd'hui plus explosif qu'à aucun moment dans le passé. Il est aujourd'hui plus que jamais d'une nécessité urgente de régler ce conflit, de manière juste et honorable, conformément aux engagements internationaux.

19. Qu'une grande partie du territoire en litige de l'Etat de Jammu et Cachemire soit encore occupée par la force ne signifie pas que l'esprit des habitants de cette région soit également captif. Leurs cœurs restent toujours libres, et l'on ne pourra jamais éteindre leur volonté de déterminer eux-mêmes leur propre destin. Tous les jours dans la Vallée de Cachemire ont lieu des manifestations auxquelles prennent part des milliers d'hommes, de femmes et d'étudiants. Tous les dirigeants politiques de quelque importance ont été arrêtés. D'après des témoignages indépendants, tous ceux qui exigent un plébiscite pour décider de l'avenir de leur Etat sont jetés dans les prisons indiennes qui sont pleines à craquer. L'armée indienne a brûlé des villages entiers au Cachemire et 120.000 réfugiés du Cachemire, hommes, femmes et enfants, ont fui le territoire indien pour la zone du Cachemire libre (Azad Kashmir).

20. Mais ni la force ni l'oppression ne pourront s'opposer au mouvement pour l'autodétermination du Cachemire. On ne pourra jamais dénier le droit d'un peuple à l'autodétermination. Il doit triompher. Le mouvement vers l'autodétermination est universel. Il est maintenant en plein élan. Comme le Président Wilson nous en avait averti, l'autodétermination est un principe d'action impératif que les hommes d'Etat ne pourront ignorer qu'à leurs risques et périls. Qu'il s'agisse du continent asiatique ou de l'Afrique, que les hommes en cause vivent au Jammu et Cachemire ou en Rhodésie, cet avertissement garde aujourd'hui toute sa valeur.

21. On me demandera peut-être: quel est l'avenir des relations entre l'Inde et le Pakistan? Quelles sont les perspectives de paix dans le sous-continent indo-pakistanaï? La résolution adoptée récemment par le Conseil de sécurité demande un cessez-le-feu, le retrait des forces indiennes et pakistanaïses et le règlement du conflit du Cachemire. Bien entendu, un cessez-le-feu et le retrait des forces en présence ne suffiraient pas en eux-mêmes. Il y avait eu un cessez-le-feu et un retrait des forces en présence après les escarmouches du Rann of Kutch, mais cela n'a pas empêché la guerre entre l'Inde et le Pakistan. Il est clair que les tensions entre l'Inde et le Pakistan continueront de menacer la paix en Asie tant que la cause fondamentale du conflit indo-pakistanaï — à savoir le problème du Cachemire — ne sera pas résolu.

22. Il est d'une importance vitale que l'Inde et le Pakistan vivent en paix et en bon voisinage. Il y va de la paix et de la stabilité de l'Asie. Les problèmes les plus pressants auxquels doivent faire face l'Inde et le Pakistan, comme toutes les nations en voie de dé-

veloppement d'Asie et d'Afrique, sont fondamentalement d'ordre économique. Nos deux pays ne peuvent se permettre de vivre dans un état de tension constante qui les oblige à détourner la plus grande part de leurs maigres ressources vers des préparatifs militaires dirigés l'un contre l'autre. Je suis extrêmement sensible à la situation tragique où l'Inde et le Pakistan se trouvent aujourd'hui. Ni l'un ni l'autre de nos pays ne peut se permettre de consacrer à la défense une partie importante de son budget. Néanmoins, nos deux pays affectent aujourd'hui le maximum de leurs ressources à l'achat d'armes, ce qui, inévitablement, aggrave encore la tension existante. Il est clair que nous devons trouver un moyen de sortir de ce dangereux cercle vicieux. L'intérêt des 600 millions d'habitants de notre péninsule est en jeu. Bien plus, la paix internationale est en danger.

23. Il est d'une importance primordiale que les dirigeants de l'Inde comme du Pakistan décident en toute sincérité de surmonter leurs divergences. Une fois cette volonté acquise, il ne devrait pas être difficile de trouver les moyens d'y parvenir. Pour ma part, ici, à cette tribune mondiale, je fais la proposition suivante: que l'Inde tienne ses engagements, comme nous le ferions, d'autoriser les habitants du Cachemire à exercer leur droit à l'autodétermination, conformément à ses propres promesses passées. Que l'Inde accepte également, comme nous le faisons, de régler les autres différends entre l'Inde et le Pakistan par les mêmes méthodes pacifiques de négociations et de médiation ou, en cas d'échec, par l'arbitrage; et enfin que l'Inde et le Pakistan signent un pacte de non-agression.

24. En faisant cette proposition, je ne demande pas à l'Inde de prendre aucun engagement que nous ne soyons prêts à assumer nous-mêmes. La proposition que je viens de faire n'est pas non plus, en soit, particulièrement difficile à admettre. L'Inde comme le Pakistan ont encore tout récemment accepté de soumettre à un arbitrage international leur conflit à propos du Rann of Kutch. C'était là un acte de haute politique. Il devrait être possible d'adopter une procédure semblable pour le règlement des autres différends entre l'Inde et le Pakistan au cas où des négociations ou une médiation se révéleraient inefficaces.

25. C'est en toute sincérité que je fais cette offre, parce que je suis profondément conscient des conséquences tragiques qu'aurait la poursuite du conflit entre l'Inde et le Pakistan. Ce conflit doit être réglé si l'Inde et le Pakistan veulent survivre et prospérer dans la liberté et si nous voulons sauvegarder la paix en Asie.

26. L'Organisation des Nations Unies est vouée à la paix dans la justice. Dans notre péninsule, les deux sont en jeu. Vers quoi les nations, et surtout les nations nouvellement indépendantes peuvent-elles se tourner pour empêcher la guerre, si ce n'est vers cette Organisation mondiale qui a mis la guerre hors la loi? Où un peuple peut-il invoquer les droits, si ce n'est à cette tribune, qui est un des hauts lieux de la conscience universelle? Il incombe à l'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement aux grandes puissances, de veiller à ce que justice soit

faite et à ce que la paix soit maintenue dans le monde entier.

27. Le **PRESIDENT**: Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président du Pakistan de l'allocution qu'il vient de prononcer sur la situation internationale et sur le problème de la paix.

28. J'invite les représentants à rester à leur place tandis que le Secrétaire général et moi-même reconduisons le Président du Pakistan hors de la salle de l'Assemblée.

La séance est suspendue à 15 h 40; elle est reprise à 15 h 55.

29. Le **PRESIDENT**: Je donne la parole au représentant de l'Inde pour une motion d'ordre.

30. **M. PARTHASARATHI (Inde)** [traduit de l'anglais]: Une tradition bien établie veut que lorsque cette Assemblée, dans sa courtoisie, donne la possibilité à un chef d'Etat de se faire entendre, il ne soulève pas de problèmes prêtant directement à controverse entre son propre pays et un autre Etat Membre, et on s'attend qu'il fasse preuve, dans son discours, de l'élévation d'esprit propre à sa fonction. Il faut regretter qu'en une occasion aussi spéciale, et prenant la parole en sa qualité de chef d'Etat, le Président du Pakistan ait employé les termes qu'il a employés pour parler des divergences qui existent entre son pays et le mien.

31. Le Président du Pakistan a mentionné l'Etat de Jammu et Cachemire, qui fait partie intégrante de l'Union indienne et dont les habitants — musulmans, hindous, sikhs, bouddhistes et chrétiens — sont tous les citoyens libres et égaux de notre République moderne, laïque et démocratique. Il a fait semblant de s'inquiéter du sort du peuple du Jammu et Cachemire, qui a pourtant clairement manifesté son choix. Son inquiétude était par conséquent aussi déplacée qu'injustifiée.

32. Les membres de cette assemblée doivent clairement comprendre que l'application du principe d'autodétermination à des parties intégrantes d'un Etat souverain et indépendant conduirait inévitablement au désordre, à la dislocation et au chaos de la communauté mondiale.

33. Etant donné les circonstances, je ne m'arrêterai pas plus longtemps sur cette présentation partisane et tendancieuse du problème destinée à induire en erreur les Membres de cette Organisation, en particulier cette version complètement dénaturée et controuvée des malheureux événements de ces mois derniers, provoqués par ce que l'opinion internationale a reconnu être une agression commise par le Pakistan contre l'Inde le 5 août dernier.

34. Notre regret est d'autant plus profond que le discours du Président du Pakistan, tant par les faits évoqués que par sa teneur, n'est pas fait pour favoriser la création de l'atmosphère cordiale nécessaire à un règlement amical et pacifique des divergences existantes entre nos deux nations sœurs. Comme cette Assemblée le sait, des entretiens entre le Premier Ministre de mon pays et le Président Ayub doivent avoir lieu d'ici quelques jours en Union soviétique. Notre premier ministre se rendra à

Tachkent dans l'esprit que traduisent les paroles qu'il a prononcées devant le Parlement indien le 10 décembre dernier:

"Pour notre part, nous avons accepté la rencontre de Tachkent parce que nous croyons qu'il est bon d'établir des relations pacifiques et de bon voisinage qui permettent des conversations. J'ai précisé qu'à Tachkent nos entretiens devraient porter sur l'ensemble des relations entre l'Inde et le Pakistan, de manière que les deux pays puissent vivre dans une situation de paix stable et de coopération. L'histoire comme la géographie exigent que l'Inde et le Pakistan entretiennent des relations amicales et coopèrent ensemble.

"Si le Pakistan a accepté ces entretiens parce qu'il est sincèrement persuadé que la paix vaut mieux qu'un conflit, la prochaine rencontre de Tachkent sera pleinement justifiée."

35. Le **PRESIDENT**: Je donne la parole au représentant du Pakistan, qui a demandé à exercer son droit de réponse.

36. **M. Amjad ALI (Pakistan)** [traduit de l'anglais]: C'est avec un profond regret que je monte à cette tribune pour répondre au représentant de l'Inde. Je croyais qu'une saine tradition s'était établie à l'ONU selon laquelle on considérait le discours d'un chef d'Etat comme une occasion solennelle. Le Président de mon pays, comme l'Assemblée le sait bien, a parlé aujourd'hui de paix, de paix dans l'honneur et la justice. Le représentant de l'Inde et moi-même, ses collègues et les miens, son Ministre des affaires étrangères et le mien, avons souvent discuté ici dans cette salle et dans les diverses commissions. Nous avons exprimé nos points de vue respectifs de façon très claire, très catégorique et très énergique, et je ne saisirai pas cette occasion solennelle pour réaffirmer à nouveau catégoriquement la situation de l'Etat de Jammu et Cachemire. Ce territoire ne peut pas devenir partie intégrante de l'Inde par une déclaration unilatérale. Les accords, les résolutions de l'Organisation des Nations Unies sont à la disposition de tous, et ceux qui ont l'objectivité et l'impartialité nécessaires peuvent les examiner et voir où est la vérité. Aussi, en cette occasion, ne répéterai-je pas ce qui a déjà été dit si souvent.

37. Une fois encore, je tiens à dire que je regrette que le représentant de l'Inde ait cru devoir répondre au discours du chef d'Etat de mon pays, étant donné surtout que le Président du Pakistan faisait des propositions de paix.

POINT 74 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports financiers et comptes pour les exercices terminés le 31 décembre 1963 et le 31 décembre 1964 et rapports du Comité des commissaires aux comptes:

- a) Organisation des Nations Unies;
- b) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
- c) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;

d) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/6131)

POINT 76 DE L'ORDRE DU JOUR

Projets de budgets pour les exercices 1965 et 1966

Création d'un Comité ad hoc d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/6152)

POINT 77 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen des barèmes des traitements des fonctionnaires internationaux de la catégorie des administrateurs et des catégories supérieures:

- a) Rapport du Comité consultatif de la fonction publique internationale;
- b) Rapport du Secrétaire général

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/6135)

POINT 79 DE L'ORDRE DU JOUR

Nominations aux postes devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale (suite*):

- a) Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
- d) Tribunal administratif des Nations Unies

RAPPORTS DE LA CINQUIÈME COMMISSION
(A/6061/Add.1, A/6064)

38. M. PRUSA (Tchécoslovaquie) [Rapporteur de la Cinquième Commission] (traduit de l'anglais): J'ai l'honneur de vous présenter cinq rapports qui traitent d'une série de questions administratives et budgétaires. A mon avis, deux seulement de ces rapports appellent des commentaires de ma part, et je serai très bref.

39. Tout d'abord, en ce qui concerne le rapport qui se trouve dans le document A/6152, je pense qu'il convient d'attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 37 qui rend un hommage bien mérité à la délégation française dont l'attitude a permis à la Cinquième Commission de prendre une mesure aussi importante à la quasi-unanimité.

40. Je passe, en second lieu, au document A/6135 qui examine les barèmes des traitements des fonctionnaires internationaux de la catégorie des administrateurs et de catégories supérieures. Le projet de résolution A qui figure dans l'annexe 1 de ce document reflète les décisions prises par la Cinquième Commission, à savoir de modifier les taux des contributions du personnel, de reviser les échelons pour la catégorie des administrateurs et les catégories supérieures et de reviser le système des ajustements.

41. Le projet de résolution B modifie les dispositions de la résolution de l'Assemblée générale 2007 (XIX) concernant le traitement soumis à retenue pour la pension, parce qu'il fallait l'adapter à la formule recommandée par le projet de résolution A, en ce qui concerne les dispositions du système des ajustements.

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter les rapports de la Cinquième Commission.

42. Le PRESIDENT: L'Assemblée va examiner le point 74 de l'ordre du jour. Si aucun représentant ne demande la parole, nous allons prendre une décision sur les deux projets de résolution présentés par la Cinquième Commission [A/6131, par. 7].

43. J'invite l'Assemblée à se prononcer sur le projet de résolution I. Si personne ne demande qu'il soit procédé au vote, je considérerai le projet comme adopté par l'Assemblée générale.

Le projet de résolution est adopté.

44. Le PRESIDENT: J'invite l'Assemblée à se prononcer sur le projet de résolution II. Si personne ne demande qu'il soit procédé au vote, je considérerai le projet comme adopté par l'Assemblée générale.

Le projet de résolution est adopté.

45. Le PRESIDENT: Nous allons passer au point 76 de l'ordre du jour, à propos duquel la Cinquième Commission a soumis un rapport [A/6152] sur la création d'un Comité ad hoc d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Le projet de résolution de la Cinquième Commission figure au paragraphe 45 du rapport, et les recommandations de la Commission touchant les incidences financières de ce projet au paragraphe 43.

46. Si personne ne demande la parole, l'Assemblée va procéder au vote sur le projet de résolution dont la Cinquième Commission nous recommande l'adoption.

47. M. SEYDOUX (France): Je voudrais simplement indiquer à l'Assemblée que mon intention n'est pas du tout de revenir sur une discussion qui a eu lieu, je crois, de façon approfondie à la Cinquième Commission, puisque nous avons eu l'occasion de discuter en détail l'objet et le mandat du Comité envisagé, et que nous avons constaté que ces échanges de vues ont permis de mettre en lumière la bonne volonté et l'esprit de coopération des délégations.

48. Je veux simplement rappeler quelques points essentiels, qui sont d'ailleurs soulignés dans le rapport de la Cinquième Commission [A/6132], et je saisis cette occasion pour remercier le Rapporteur de l'excellent travail très complet et très précis qui a été fait, notamment en ce qui concerne le projet qui nous occupe [*ibid.*, par. 45]. Les points sur lesquels je souhaite insister sont les suivants:

49. La création du Comité n'est pas du tout le résultat d'un manque de confiance à l'égard du Secrétaire général et de ses collaborateurs; au contraire, sa coopération est souhaitée et elle est d'ailleurs considérée comme nécessaire par la délégation française. Puis-je rappeler ici que le Secrétaire général a été tout de suite informé par mes soins et qu'il a bien voulu donner son agrément de principe au projet que nous avons présenté?

50. Je rappelle aussi que l'étude envisagée n'a pas du tout pour objet d'imposer un plafond aux dépenses de l'Organisation, mais bien de conduire à une utilisation rationnelle et efficace des ressources.

*Reprise des débats de la 1365ème séance.

51. Après discussion avec un certain nombre de délégations, il nous est apparu qu'il serait peut-être raisonnable de procéder à une légère, très légère augmentation du nombre des membres du Comité qui, dans notre projet, est fixé à 12, et qui pourrait sans inconvénient majeur être porté à 14. Je crois que nous pouvons proposer ce chiffre et nous espérons que l'Assemblée voudra bien le ratifier.

52. Le **PRESIDENT**: L'Assemblée vient d'entendre la suggestion faite par le représentant de la France en ce qui concerne l'augmentation du nombre des membres du Comité.

53. Si personne ne soulève d'objections, je vais mettre aux voix le projet de résolution présenté par la Cinquième Commission [A/6152, par. 45], compte tenu de l'amendement soumis par le représentant de la France.

Par 104 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution est adopté.

54. M. EL-KONY (République arabe unie) [traduit de l'anglais]: Au cours du débat qui a eu lieu sur cette résolution au sein de la Cinquième Commission, ma délégation a exposé son point de vue de manière très claire et très détaillée. Cependant, je tiens à exprimer à nouveau toute notre satisfaction devant l'esprit de coopération dont tous les intéressés ont fait preuve pour surmonter les divergences qui s'étaient manifestées sur certains aspects du projet de résolution. Fort heureusement, nos efforts en ce sens ont été couronnés de succès et ont permis d'atteindre le résultat espéré. En fait, ce succès est dû dans une très large mesure à l'esprit de compréhension dont la délégation française a nettement fait preuve à tout moment.

55. Ceci dit, ma délégation espère sincèrement que le résultat des délibérations du Comité ad hoc et les recommandations qu'il soumettra à la vingt et unième session conduiront cette Organisation à adopter une ligne de conduite qui puisse assurer les besoins et les activités des Nations Unies à l'égard des intérêts des pays en voie de développement; en même temps, il faudrait faire le plus d'économies possibles et chercher à en faire de nouvelles.

56. Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais dire à ce stade de nos travaux que mon gouvernement a décidé de répondre à l'appel contenu dans la déclaration du Président de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale, le 1er septembre dernier [1331ème séance], appel renouvelé plus tard par le Secrétaire général dans une communication adressée au Ministre des affaires étrangères de mon pays. Conformément à ses instructions, je suis heureux de vous annoncer que mon gouvernement versera une somme de 50.000 dollars en vue de contribuer à la solution des difficultés financières de l'Organisation. Bien entendu, notre contribution ne préjuge pas la position adoptée par les divers Etats Membres sur le problème des opérations de maintien de la paix; elle est fondée sur le paragraphe 11 du rapport du Comité sur les opérations de maintien de la paix en date du 15 juin dernier.

57. Permettez-moi également de vous faire observer que ma délégation a cru comprendre que le versement

d'une contribution volontaire destinée à résoudre les difficultés financières de l'Organisation ne préjuge pas non plus les clauses et les conditions indiquées dans la résolution 1874 (S-IV) adoptée au cours de la quatrième session extraordinaire.

58. Ma délégation communiquera au Secrétaire général les détails de notre contribution.

59. Le **PRESIDENT**: L'Assemblée générale, au paragraphe 2 de la résolution qu'elle vient d'adopter, prie le Président de l'Assemblée de désigner les Etats Membres qui feront parties du Comité ad hoc, en les choisissant sur une base géographique équitable. J'assure les membres de l'Assemblée que j'annoncerai la composition de ce comité dans quelques jours, en tenant compte de cette précision.

60. Nous allons aborder le point 77 de l'ordre du jour, sur lequel la Cinquième Commission a présenté deux projets de résolution, qui figurent à l'annexe I de son rapport [A/6135].

61. J'invite l'Assemblée à voter sur le projet de résolution A.

Par 88 voix contre 12, avec 4 abstentions, le projet de résolution A est adopté.

62. Le **PRESIDENT**: J'invite l'Assemblée à voter sur le projet de résolution B.

Par 91 voix contre 10, avec 4 abstentions, le projet de résolution B est adopté.

63. Le **PRESIDENT**: L'Assemblée va examiner les points 79, a et d, de l'ordre du jour. En ce qui concerne le point 79, a, je considérerai, si personne ne soulève d'objections, que l'Assemblée générale adopte le projet de résolution de la Cinquième Commission [A/6061/Add.1, par. 5].

Le projet de résolution est adopté.

64. Le **PRESIDENT**: En ce qui concerne le point 79, d, je considérerai, si personne ne présente d'objections, que l'Assemblée générale adopte le projet de résolution de la Cinquième Commission [A/6064, par. 5].

Le projet de résolution est adopté.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Election de membres non permanents du Conseil de sécurité (fin)

65. Le **PRESIDENT**: Cet après-midi, nous allons achever l'examen du point 15 de l'ordre du jour. Les représentants se souviendront qu'à la dernière séance nous avons élu les membres non permanents du Conseil de sécurité. Nous avons décidé de désigner par un vote au scrutin secret et à la majorité simple les nouveaux membres auxquels doit être imparti le mandat de deux ans. Le Nigéria a été choisi pour exercer les fonctions de membre du Conseil de sécurité pendant deux ans, à compter du 1er janvier 1966. Il reste maintenant à l'Assemblée à désigner l'autre membre dont le mandat sera de deux ans.

66. Un vote a déjà eu lieu, mais la majorité requise n'a pas été obtenue. Nous allons donc procéder à un nouveau tour de scrutin. Les candidats en présence

sont — vous vous en souviendrez — le Japon, la Nouvelle-Zélande et l'Ouganda.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

A la demande du Président, M. Czarkowski (Pologne) et M. Montero (Uruguay) assument les fonctions de scrutateurs.

<i>Bulletins déposés:</i>	113
<i>Bulletin nuls:</i>	0
<i>Bulletins valables:</i>	113
<i>Abstentions:</i>	1
<i>Nombre de votants:</i>	112
<i>Majorité requise:</i>	57

Nombre de voix obtenues:

Japon	57
Ouganda	39
Nouvelle-Zélande	16

Ayant obtenu la majorité requise, le Japon est désigné comme membre non permanent du Conseil de sécurité pour une période de deux ans à compter du 1er janvier 1966.

L'Ouganda et la Nouvelle-Zélande sont désignés comme membres non permanents du Conseil de sécurité pour une période d'un an à partir du 1er janvier 1966.

La séance est levée à 16 h 40.